



Avis public

Demande de permis de démolition et audition publique

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que le Conseil, aux termes de son Règlement sur la démolition d'immeubles (2021, chapitre 51), sera saisi, lors de la réunion qui se tiendra le mardi 21 février 2023, d'une demande de permis de démolition visant la chaufferie de l'école Saint-Paul, laquelle école est connu comme étant le lot 1 211 338 du cadastre du Québec, appartenant au « Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy ». La chaufferie est située en façade arrière du bâtiment institutionnel sis aux 940-946 de la rue Saint-Paul, lequel bâtiment est un immeuble dont la valeur patrimoniale est classée supérieure dans la base de données patrimoniales de la Ville de Trois-Rivières.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée.

Également, conformément à l'article 148.0.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville tiendra une audition publique le **lundi 13 février 2023 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières pour expliquer ce projet de démolition partielle concernant la chaufferie de l'école Saint-Paul située aux 940-946 de la rue Saint-Paul ainsi que le programme de remplacement du sol dégagé déposé, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

Trois-Rivières, ce 28 janvier 2023.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Courriel : greffe@v3r.net